



# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports – Membre du C.N.O.S.F

COMITE REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER



## DIRECTIVES SAISON 2020

\*\*\*\*\*

### Directives fédérales :

1 - La tenue officiel d'un arbitre est la suivante (le maillot noir et blanc ou le maillot Uhlsport, un pantalon noir ou pantalon Uhlsport, le blouson noir) avec logo cousu ou sérigraphié apparent sur chaque vêtement du haut. Le jean noir est interdit.

2- Pour 2020, un arbitre sera exigé dans chaque club de plus de 50 licenciés.

Pour 2021, un arbitre pour tout club participant aux compétitions :

- CDC, CRC, CNC et Coupe de France et Coupe Promotion.

Pour 2024, un arbitre sera exigé par club.

3 – Pour faire suite à une décision fédérale, Il n'y aura plus de panachage autorisé pour le Championnat Départemental Doublette Jeu-Provençal, il devient donc HOMOGENE.

4 - Pour les championnats départementaux en plus du haut, le bas de chaque équipe devra être identique.

Pour la Coupe de France, la Coupe Promotion des Clubs et tous les Championnats des Clubs (Féminin, Open et Vétéran), les tenues seront identiques pour le haut et pour le bas une tenue sportive identique selon les règles en vigueur.

La tenue devra être identique pour les joueurs d'un même club.

### Directives Régionales :

1 - Pour les Concours Régionaux, le haut de la tenue identique sera obligatoire dès le début de la compétition.

2- Pour information, les clubs organisateurs des CRC devront tenir la table de marque (graphique) par ordinateur. La feuille Excel sera envoyée par mail 12 jours avant la compétition par le responsable CRC de la RCVL, Mr CHESNEAU Jean Claude. Le Comité 41 désignera le ou la délégué(e).

### Directives Départementales :

1 – Pour la gestion des demandes de licences, elle se fera uniquement sur EXCEL. Il n'y aura plus de documents manuscrits afin d'éviter toutes les erreurs possibles d'interprétations Ceci évitera d'avoir à refaire des licences. Tout autre modèle sera refusé.

2 - Pour l'envoi des licences après la dernière permanence, les frais seront à la charge des clubs (enveloppes molletonnées et affranchissements).

3 – Pour toutes les compétitions suivantes : Coupe de France des Clubs (phase Départementale), Coupe Promotion des Clubs et les championnats des Clubs Féminin, Open et Vétéran :  
- le porte d'un badge, numéroté et identifiant la joueuse et le joueur de chaque équipe, sera exigé.

4 - Pour les rencontres de Coupe de France des Clubs et Coupe Promotion des Clubs, la gestion se fera sur ordinateur par le biais d'une feuille électronique sur EXCEL.

5 – A partir de 2020 et pour tous les championnats des Clubs, il sera autorisé maximum 2 équipes d'un même club par division le cas échéant. En revanche pour toutes les divisions concernées, les 2 équipes des clubs concernés devront se rencontrer dès la 1ère journée, (Obligation Fédérale).

6 - Les frais d'inscription pour les CDC Open et Vétérans passent de 30 à 50 € et pour les féminines de 25 à 30 €

7- Pour le montant des inscriptions aux différents CDC, à la Coupe de France et à la Coupe PROMOTION, ceux-ci seront imputés sur l'arrêt des comptes des clubs concernés en fin d'année. Les inscriptions se feront donc **UNIQUEMENT** par mail.

8 – **Pour toutes les listes d'inscriptions des Championnats des Clubs (Féminin, Open et Vétérans) et la Coupe Promotion des Clubs, elles devront être gérées et traitées sur une feuille EXCEL. Plus de document MANUEL. La liste des joueurs en cas de changement devra être envoyée au responsable du Comité de la compétition respective comme suit :**

- **Pour les CDC Open et Féminin avant le mardi soir dernier délai précédent l'organisation.**
- **Pour les CDC Vétérans avant le samedi soir dernier délai précédent l'organisation.**

9- Les frais d'arbitrages et de déplacements sur les CDC seront à la charge du Comité.

10 - Le Comité prendra en charge le premier repas de chaque Club lors du Congrès Départemental.

11 - Dès la saison 2020, nous ne donnerons plus d'indemnités pour l'achat des pantalons pour les joueurs et joueuses qui iront aux France. Les joueurs et les joueuses prendront leur pantalon Club.

12 – Pour tous les championnats départementaux, il faudra un terrain d'honneur avec 8 terrains de 4m x 15m, sachant que les terrains de rive devront faire 5m x 15m. Exception faite pour le championnat Triplette Vétérans et les championnats 55ans et Plus où là il ne faudra que 4 terrains de 4m x 15m avec les 2 terrains de rives de 5m x 15m. Pour tous ces carrés d'honneur, ils devront être entourés de barrières positionnées au minimum à 0.15m des limites de jeux autorisés.

13 - Tout club organisateur d'un Championnat Départemental devra mettre une personne compétente à la table de marque du dépôt des licences à la fin des poules avec le responsable du Comité. Pour le non-respect de ce règlement, l'année suivante le club ne pourra pas organiser de Championnat.

14 – Pour le Championnat Doublette 55 ans et Plus et afin d'améliorer l'horaire de fin, les parties se joueront en 11 points jusqu'à la partie de cadrage. Ensuite ce sera en 13 points jusqu'à la fin.

15 – Il est rappelé, que pour toutes les compétitions officielles, le club doit proposer un repas à chaque arbitre nommé par la Commission d'Arbitrage lorsque les compétitions se déroulent sur au moins sur 1 journée.

16 - **Pour le championnat départemental triplette féminin et masculin, l'inscription sera de 6 euros au lieu de 5 euros pour la bonne cause. Les 1 euro demandé en plus seront versés à l'association Maëline GEORGET où nous voulons nous venir en aide à cette association. Le comité fera également un chèque. Ce chèque global sera remis lors du congrès départemental en fin d'année 2020.**

*Pour le CD41 de FFPJP*  
Le Président Patrick DESSAY.